

# **Cadre d'évaluation des apprentissages**

**Science et  
technologie**

**Enseignement  
 primaire**

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle**

**Québec** 

Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :  
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010  
ISBN 978-2-550-60233-0 (PDF)  
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010  
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire  
ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être  
vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.



# Cadre d'évaluation des apprentissages

## INTRODUCTION

À la suite des nouvelles orientations en évaluation, qui ont été annoncées dans *L'école, j'y tiens!*, et de la publication des documents sur la progression des apprentissages, le régime pédagogique a été modifié et prévoit que l'évaluation s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* afférent à chaque programme. Ce document fournit les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages prévus au Programme de formation de l'école québécoise et contribue à en assurer la validité.

### Constitution du résultat disciplinaire

Pour chaque discipline, le Cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire transmis à l'intérieur de chacun des bulletins. Il est à noter qu'un tableau synthèse, publié séparément, présente les pondérations pour l'ensemble des disciplines de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

### Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation présentés dans le Cadre d'évaluation découlent de ceux du Programme de formation. Ils tiennent compte des précisions apportées dans les documents sur la progression des apprentissages quant aux connaissances que les élèves doivent acquérir et mobiliser. La présentation des critères est structurée de façon à simplifier l'évaluation en permettant notamment de réduire le nombre de résultats à consigner et à communiquer dans les bulletins.

### Évaluation des connaissances

Le Cadre d'évaluation balise la manière dont les connaissances doivent être prises en compte dans l'évaluation. Ainsi que le précise le texte d'introduction des documents sur la progression des apprentissages, l'évaluation doit « porter à la fois sur les connaissances et la capacité qu'a l'élève de les utiliser efficacement dans des contextes qui font appel à ses compétences ».

# Science et technologie

## Enseignement primaire, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle

### Constitution du résultat disciplinaire

En science et technologie, conformément au régime pédagogique, seul le résultat disciplinaire est communiqué à l'intérieur des bulletins. Les compétences ne font pas l'objet de pondération respective pour la constitution de ce résultat, et ce, au 2<sup>e</sup> comme au 3<sup>e</sup> cycle du primaire.

2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle	
Pondération	Libellé du bulletin
<i>Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i>	
<i>Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie</i>	100 %
<i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>	Science et technologie

### Critères d'évaluation et explicitation

Les critères d'évaluation sont présentés à l'intérieur du tableau figurant à la page suivante. Ils sont accompagnés d'une explicitation visant à guider les enseignants dans le choix ou l'élaboration des outils d'évaluation.

Ces critères tiennent compte des trois compétences tout en reflétant la prédominance de la compétence *Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique*.

### Évaluation des apprentissages

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant la responsabilité du choix des « instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés » (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de faire appel à une diversité de moyens pour évaluer les apprentissages des élèves, qu'il s'agisse par exemple d'un contrôle sur l'acquisition de connaissances ou d'une grille d'évaluation portant sur la mobilisation de celles-ci dans le contexte de la réalisation d'une tâche.

## TABLEAU I

<p><i>Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i></p> <p><i>Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie</i></p> <p><i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i></p>	<p>100 % (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle)</p>
--	---

### Évaluation des apprentissages

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

### Critères d'évaluation et explicitation

<b>Description adéquate du problème</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reformulation du problème</li><li>• Formulation d'une explication ou d'une solution provisoire</li></ul>
<b>Mise en œuvre d'une démarche appropriée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Planification du travail</li><li>• Réalisation de la démarche</li><li>• Réajustement de la démarche, au besoin</li></ul>
<b>Utilisation appropriée d'instruments, d'outils ou de techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manipulation d'objets, d'outils ou d'instruments</li><li>• Respect de la sécurité</li></ul>
<b>Utilisation appropriée des connaissances scientifiques et technologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Production d'explications ou de solutions</li><li>• Utilisation de la terminologie, des règles et des conventions propres à la science et à la technologie</li></ul>

*Éducation,  
Loisir et Sport*

Québec 